

COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
N°33-2020

## Horticulture

### La FGA-CFDT salue la décision ministérielle favorable à la filière horticole

A l'issue d'une entrevue le 8 juin avec les représentants de la filière horticole, le ministre de l'Agriculture annonce, dans un communiqué le 8 juin, l'ouverture d'un « dispositif d'indemnisation exceptionnel pour un montant de 25M € ».

La FGA-CFDT se félicite de cette décision de soutenir la filière horticole.

Cette filière a été particulièrement impactée par le confinement, par l'absence de débouchés à la commercialisation, ce qui a entraîné une destruction massive de la production.

Les destructions pèsent lourd dans le résultat des entreprises. On a souvent besoin de la même main-d'œuvre pour conditionner et expédier les plantes que pour les jeter : il s'agit donc d'une « double peine ». Même si, actuellement, et grâce à la fête des mères notamment, un peu de chiffre d'affaires a été récupéré, ces pertes pèseront lourd en fin d'année. Est chiffré tout ce qui est assimilé à de la perte COVID dans les entreprises, soit par des annulations clients, soit par l'impossibilité de vendre pendant le confinement, entraînant la destruction des plantes.

Indemniser les destructions est une priorité. Soutenir les entreprises pour préserver l'emploi est une nécessité. Par la promotion des produits de l'horticulture, une partie du chiffre d'affaire pourrait être récupérée. Les collectivités ont leur rôle à jouer en relançant les chantiers d'aménagement et en achetant des plants français.

La FGA-CFDT espère que le montant de l'enveloppe proposée de 25 M d'euros sera suffisant pour accompagner les salariés et les entreprises de la filière horticole. Une évaluation des dispositifs prévus devra être faite afin d'en mesurer les effets et de les réajuster si nécessaire.

*Fait à Paris, le 11 juin 2020*

Contacts :

**Franck TIVIERGE**, Secrétaire national : 06.87.31.21.80  
**Annick LE GUEVEL**, Secrétaire fédérale territoriale : 06.33.17.68.42  
Presse : 06.89.04.25.27